

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

L'an Deux mille vingt, le seize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

**Présents** : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR Mrs BLOMME, CAVALLIE, DRUESNE, LAGNY, MARIEZ, MICHAUX et TRIPIANA

**Absent ayant donné procuration** : M BISIAUX Christian, M BRUYERE Jean-Marc, M PETIT Olivier et M TONDEUR Régis

**Absent** :

**Secrétaire** : Mme Plouchart

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de votants	: 15
Date de convocation	: 7 octobre 2020

La séance est ouverte à 19h00.

### **Groupement de commande du SMPNRA pour la fourniture d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Il rappelle que, plus récemment, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat vise à répondre à l'urgence écologique et climatique et que son article 64 modifie l'article L. 337-7 du code de l'énergie qui traite des bénéficiaires des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. L'impact de cette modification est la limitation du champ d'application des tarifs réglementés de vente et par conséquent une fin partielle de ceux-ci.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) implique une obligation de mise en concurrence relative aux marchés publics pour les acheteurs concernés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a décidé de créer un groupement de commandes à titre expérimental à destination de 42 communes adhérentes à la « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » (SIRPP) et des 4 intercommunalités de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe pour la fourniture d'électricité des bâtiments et installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire de l'Avesnois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (SMPNRA) et que le début de fourniture démarrera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SMPNRA à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les membres du Conseil Municipal sur ce dossier.

Abstention : 0      Opposition : 0      Pour : 15

### **CONSTRUCTION DU BATIMENT TECHNIQUE TERRAIN MULTISPORT**

Monsieur Le Maire fait part au conseil que les travaux vont bientôt démarrer pour la construction du bâtiment technique au terrain multisport ainsi que l'aménagement du terrain.

L'aménagement sera réalisé par la Sté DESCAMPS. La construction sera réalisée par l'entreprise JLF'RENOV pour la partie Gros Œuvre étendu, charpente et couverture pour un total de 50.368,50 € HT. L'entreprise JLF'RENOV sous-traitera la partie Electricité, alarme, sanitaire, plomberie à la sté EPC SERVICE pour un total de 11.862,00 € HT.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **NOUVELLES ADHESIONS SIDEN-SOIAN**

Monsieur Le maire fait part à l'assemblée des demandes pour de nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN à savoir les communes de :

BERTRY, BUSIGNY, CLARY, ST BENIN, HONNECHY, MAUROIS, BOUSSIERES EN CAMBRESIS et DEHERIES.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la volonté de mettre en place le RIFSEEP, un projet de règlement intérieur a été élaboré. Suite à la lecture attentive de ce règlement par les membres du conseil, il est proposé de valider ce règlement. Une réunion va être organisée avec les agents afin de leur présenter ce règlement.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **PARCELLES DE TERRAINS CADASTRES 1920 ET 1918**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des échanges qui se sont déroulés avec M Delcroix, de la CCPM concernant les parcelles de terrain cadastrées 1920 et 1918, dont voici le retour de M Delcroix :

Lors d'une prochaine procédure de modification simplifiée du PLUi (prescrite en début d'année 2021), création d'un emplacement réservé (environ 2 m de large sur 60 m de long) pour aménagement d'un chemin piéton et passage des réseaux (eau et électricité) en vue de desservir la zone 1AU au droit de la zone, depuis la RD 934.

Cet emplacement réservé se localiserait sur les parcelles 1920 et 1918, et longerait en particulier la parcelle 1918 : le particulier pourrait alors se raccorder.

Une fois créé l'emplacement réservé, le propriétaire des parcelles 1920 et 1918 pourrait alors mettre la commune en demeure d'acquiescer l'ER.

Une fois la commune propriétaire il vous reviendra de demander à ENEDIS et NOREADE de réaliser les travaux pour le passage des réseaux jusqu'au droit de la zone 1AU. A voir avec NOREADE pour l'assainissement.

Précisons que l'ouverture de la zone 1AU ne peut être faite que si l'aménageur peut se raccorder, (ce qui n'est pas le cas actuellement). Ces travaux de raccordement auraient donc dû être fait de toute façon.

Il est donc proposé au Conseil d'acheter ce tronçon de parcelle et d'y faire les travaux et de les rétrocéder ensuite à M Olivier CAROL.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

### **Commission pour la gestion des terrains agricoles y compris le leg de M Christian LESNE**

TRIPIANA Eric, CAVALLIE François, TONDEUR Régis, BOUTTEAUX Marion, LAGNY Georges, DRUESNE Hervé, PROCUREUR Mélodie, PLOUCHART Marie-Andrée, TONDEUR Marie-José, MICHAUX Alain

### **SECURISATION DE LA RUE DU PONT A VACHES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier reçu de M DIDIER, habitant du pont à vaches, qui se plaint de la vitesse excessive dans la rue. Il est vrai que cette rue est de plus en plus fréquentée et que les automobilistes y roulent très vite. Monsieur Le Maire a rencontré Monsieur Guislain CAMBIER, Maire de Potelle, puisque la rue est située sur les 2 communes. Il est d'accord pour limiter la vitesse à 30 km/h.

Monsieur le maire a eu un rendez-vous avec la gendarmerie de Le Quesnoy, qui est d'accord pour cette limitation de vitesse et il leur a demandé de procéder à des contrôles de vitesse.

Un arrêté de circulation sera pris dans ce sens.

Abstention : 1 Opposition : 2 Pour : 12

### **POINT SUR LES SUBVENTIONS OBTENUES**

1<sup>ère</sup> de tranche de trottoirs

Amendes de police :	20.548,50 €
A.A.T. :	41.880,00 €
Fds concours CCPM :	30.000,00 €
<u>Renouvellement couche de roulement rue de la fontaine</u>	
ADVB spécial :	21.513,00 €
<u>Bâtiment technique et aménagement terrain multisport</u>	
ADVB :	53.906,00 €
<u>Feux tricolores comportementaux</u>	
Sécurisation des RD en agglomération :	20.000,00 €
<u>2<sup>ème</sup> tranche de trottoirs :</u>	
Amendes de police :	13.298,50 €
AAT :	14.900,00 €
<u>Cimetière</u>	
DETR :	41.935,20 €
ADVB :	117.115,00 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Problème concernant la taille de la haie de M Rigaut : Il faut interdire le stationnement aux véhicules le long du trottoir à droite de la boulangerie. Peut-être mettre un miroir en face du stop de la boulangerie, changer l'emplacement de la barre de stop, appeler le service juridique de Groupama.
- Renvoyer un courrier aux personnes qui n'ont pas encore coupé leur haie.
- NOREADE a procédé au renouvellement intégral du branchement, depuis l'ancien compteur jusqu'à l'entrée du cimetière communal, entrée où est désormais implantée notre nouveau point de comptage. Ces travaux représentent une dépense, prise en charge de NOREADE, de l'ordre de 30.000 €. Un courrier de remerciements sera adressé à NOREADE.
- Le Téléthon n'aura pas lieu sur notre commune cette année, nous pourrions faire un don de +/- 500€.
- La cérémonie du 11 novembre sera limitée au strict minimum au vue des conditions sanitaires.
- Le bulletin municipal va bientôt être réalisé
- Aire des gens du voyage : Sur Louvignies et Englefontaine. Non, pas sur Louvignies
- Nous n'avons toujours pas reçu le versement de la CCPM concernant les éoliennes
- La tronçonneuse a été amené en réparation, un devis a été établi, il s'élève à 193 €. Une tronçonneuse neuve coûterait 365 €. Achat d'une nouvelle tronçonneuse.
- Comment peut-on faire pour que le chien du n°20 rue de la fontaine arrête d'aboyer toute la journée
- Il faudrait une petite poubelle dans la rue de la fontaine pour les crottes de chien.
- Problème sur le lampadaire ruelle Humbert
- Plaque d'égout au n°29 rue haute

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

### **SIGNATURES**

BISIAUX Ch.  
Proc. M MICHAUX

BLOMME S.

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M  
Proc. Mme PLOUCHART

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.

MICHAUX A.

PETIT O.  
Proc. M DRUESNE

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.  
Proc. M CAVALLIE

TRIPIANA E.